



COMMUNE DE ROCHE

PREAVIS N°51/2026

de la Municipalité au Conseil communal

relatif à la mise en conformité, à l'organisation et à l'archivage des documents communaux

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Conformément à la loi vaudoise sur l'archivage (LArch), entrée en vigueur le 1er janvier 2012, les communes ont l'obligation d'assurer une gestion structurée, conforme et pérenne de leurs archives.

L'augmentation continue du volume documentaire produit par l'administration communale de Roche, combinée à l'absence d'une politique d'archivage actualisée, rend aujourd'hui nécessaire une intervention globale.

Un état des lieux détaillé des archives communales a été réalisé en décembre 2024 par la société Pro Archives SA. Cette analyse a permis d'identifier les lacunes existantes et de définir les mesures nécessaires à une mise en conformité durable.

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis vise à solliciter l'octroi d'un crédit destiné à la mise en conformité, à l'organisation et à l'archivage des documents communaux, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique d'archivage structurée.

SOLUTION RETENUE ET ANALYSE DES OFFRES

La Municipalité a consulté des prestataires spécialisés dans la gestion et l'archivage des documents communaux.

La solution proposée par Pro Archives SA repose sur une approche globale et structurée, intégrant une stratégie d'archivage à long terme. Le mandat comprend notamment le traitement des archives intermédiaires et historiques postérieures à environ 1960, le tri, l'inventaire normé, le reconditionnement conforme aux normes de conservation, l'élimination réglementaire des documents échus ainsi que la remise en ordre des archives du Conseil communal.

Une offre alternative, a également été examinée. Celle-ci portait toutefois sur des interventions ponctuelles et partielles, sans approche stratégique globale ni planification pluriannuelle. Elle n'a dès lors pas été retenue.

La Municipalité propose en conséquence de confier ce mandat à Pro Archives SA.

ÉTAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

L'analyse met notamment en évidence :

- des inventaires incomplets ou non normés,
- la conservation de documents au-delà des délais légaux,
- un conditionnement non conforme aux normes en vigueur,
- une organisation hétérogène compliquant l'accès aux documents.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- assurer la conformité avec la LArch,
- structurer les archives selon les normes reconnues (ISAD-G, ISO 9706),
- réduire durablement le volume documentaire par une épuration réglementaire,
- préserver le patrimoine communal,
- améliorer l'efficacité administrative.

COÛTS DU PROJET

Le coût du projet comprend les honoraires du mandataire, les coûts additionnels liés aux fournitures et à la destruction sécurisée de documents, ainsi qu'une marge pour divers et imprévus car le prestataire informe *qu'au vu de l'état des lieux effectué il est difficile d'évaluer de manière plus précise la durée nécessaire à la réalisation des objectifs décrits. Le nombre d'heures figure à titre indicatif. Il est possible que ce dernier varie de 10 à 15 %.*

Poste	Montant
Honoraires Pro Archives SA – Phase 1 Traitement des archives intermédiaires et historiques, documents postérieurs à 1960 environ Traitement des archives (520 h à CHF 90.–), comprenant : – Évaluation, tri et épuration des archives historiques (280 h) – Inventaire détaillé et description des archives (112 h) – Reconditionnement des documents (112 h) – Élimination des archives intermédiaires échues (16 h)	CHF 46'800.–
Honoraires Pro Archives SA – Phase 2 Traitement des archives du Conseil communal (80 h à CHF 90.–)	CHF 7'200.–
Coûts additionnels	
Fournitures de conservation (boîtes et chemises non-acides)	CHF 2'500.–
Petit matériel administratif	CHF 100.–
Destruction sécurisée de documents confidentiels	CHF 500.–
Divers et imprévus (15 %)	CHF 8'565.–
TVA 8.1 % (sur l'ensemble)	CHF 5'319.–
COÛT TOTAL DU PROJET TTC	CHF 70'984.–

Le coût total estimé du projet, imprévus compris, s'élève à CHF 70'984.–.

À titre indicatif, un préavis portant sur un travail équivalent de réorganisation et d'épuration des archives communales a été soumis récemment par la commune de Chessel. Le crédit accordé, adapté à la taille et à la population de cette commune, s'élevait à CHF 52'000.–, ce qui confirme la cohérence du montant sollicité dans ce préavis.

PLANNING

Compte tenu de l'ampleur du mandat, la réalisation des travaux est prévue de manière échelonnée sur une période d'environ deux ans, selon une planification définie avec le mandataire. Les coûts de fonctionnement liés à ces travaux seront portés en compte au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 51/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la mise en conformité, à l'organisation et à l'archivage des documents communaux ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à mandater une société spécialisée pour réaliser la mise en conformité, l'organisation et l'archivage des documents communaux
 2. D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 70'984.- TTC pour la réalisation de ces tâches.
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 10 février 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

la Secrétaire municipale

A. Tulot



R. Duronio

Délégués de la Municipalité : Aurélie Tulot, Syndique